



l'Afpaïenne

Bulletin d'information des retraités de l'AFPA

N° 24 * NOVEMBRE 2025

2025 : UNE année mais DEUX anniversaires !

Il y a 130 ans, la CGT était créée ! Par les Fédérations du Livre, des Cheminots, et des Bourses du Travail.

La Fédération des Bourses du Travail datait, pour sa part, de 1892, créée, ça ne s'invente pas, à Saint Etienne, pour promouvoir l'émancipation des travailleurs. Réceptive aux discours des syndicalistes révolutionnaires, on y entend des appels à la confrontation avec le capitalisme, à l'autonomie ouvrière, à l'expropriation par la grève des propriétaires du capital.

Ces appels se retrouvent dans un texte rédigé et adopté par la CGT en 1906, la Charte d'Amiens, lors du Congrès dans cette ville. La CGT de 2025, notre CGT se revendique toujours de la Charte d'Amiens.

Certains croient que la lutte des classes n'est plus qu'un concept historique et anachronique. Nous savons bien qu'il n'en est rien ! Le patronat bénéficie abondamment des politiques publiques qui interdisent la juste rémunération du travail, il n'y a qu'à entendre les déclarations de ministres et d'experts économiques autoproclamés qui glossent sur l'impossibilité de donner un « coup de pouce » au salaire minimum. Politiques publiques qui ont généralisé la circulation mondiale incontrôlée des capitaux, des marchandises, des services, provoquant la disparition de dizaines de millions d'emplois, et d'autant de privés de travail qui sont obligés de mendier pour avoir l'opportunité de travailler, et à qui le patronat ne manque jamais de rappeler qu'il doivent dire merci ! Lui qui n'a aucun remerciement pour les dizaines, voire les centaines, de milliards d'euros d'argent public qui lui sont libéralement distribués sans contreparties.

Deuxième anniversaire : en Octobre 1945 sont parues les ordonnances créant la Sécurité Sociale. La volonté de ses créateurs était de sortir du dilemme entre misère et bienfaisance.

Les prémices en étaient lointains : les corporations du Moyen Age, les projets de la Convention,... et plus proches : les assurances sociales des années 1920 et 30, systèmes par capitalisation gérés par la Fédération de la Mutualité, et les caisses sectorielles, des cheminots, des mineurs, des agriculteurs,... Les créateurs, le politicien humaniste Ambroise Croizat et le technicien Pierre Laroque, (que des historiens révisionnistes cherchent à opposer aujourd'hui alors qu'ils ont travaillé main dans la main) se sont nourris des travaux du conseil de la résistance, pour créer un système de protection universel.

Les deux anniversaires se rejoignent, les deux créations, bien que séparées par un demi-siècle, se rencontrent : comment financer les sommes extravagantes offertes aux actionnaires ? Comment contenter la voracité infinie des détenteurs du capital ? La solution proposée par tant de présidents, de gouvernements, de ministres, des mêmes experts autoproclamés : prendre l'argent dans les caisses sociales, dans des lignes budgétaires destinées à permettre aux plus fragiles de vivre décemment. On habille ce pillage institutionnalisé de jolis noms : « l'économie du ruissellement », comme un joli ruisseau qui chante dans la montagne, et « la politique de l'offre », qui sent bon la générosité. Mais de générosité il n'y a pas : comme vient de le dire le ministre du travail : » la générosité, c'est fini ! »

UN DEVOIR DE L'ÉTAT

Lors du 33^{ème} congrès de Dives sur mer (Calvados) du 6 au 10 octobre dernier, l'idée d'une formation professionnelle, élément de sécurité sociale, a été émise sans toutefois avoir été reprise dans les discussions. Un élément de sécurité sociale, au même titre que l'assurance maladie, l'assurance chômage ou la retraite. Nous estimons que c'est une proposition qui mérite réflexion et débat.

Nous pouvons notamment lire dans le préambule de la Constitution de 1958 que *La Nation garantit l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture. L'organisation de l'enseignement public gratuit et laïque à tous les degrés est un devoir de l'État.*

Le devoir de l'État est d'ouvrir à tout citoyen le droit au métier, par la formation et la qualification. L'État doit veiller au service public qui garantit ce droit, dont l'AFPA est un acteur majeur. L'assurance métier passe par la qualité du service public, l'égalité d'accès qu'elle offre à ce service universel.

On trouve la racine de cet article du préambule de la Constitution, dans le programme du Conseil national de la Résistance du 15 mars 1944 : *un plan complet de sécurité sociale, visant à assurer à tous les citoyens des moyens d'existence, dans tous les cas où ils sont incapables de se les procurer par le travail, avec gestion appartenant aux représentants des intéressés et de l'État.* À cette époque et par ce plan, nos aînés nourrissaient l'ambition d'éradiquer la misère dans le pays.

Avec le vocabulaire d'aujourd'hui, on dirait qu'il s'agit d'offrir une assurance pour la formation professionnelle des adultes avec zéro reste à charge. Une réactivation du

statut du stagiaire inscrit dans le code du travail serait nécessaire (titre IV du livre III). Instauré en statut unique du bénéficiaire de l'assurance formation, il devra être complété par la garantie du maintien du salaire, de la gratuité de l'enseignement avec notamment la prise en charge totale de l'outillage, des fournitures, du transport, de la restauration et de l'hébergement.

La mise en œuvre de ces formations doit être confiée à des organismes publics (dont l'AFPA) avec des personnels sous statut garantissant leur recrutement parmi les professionnels les plus hautement qualifiés de l'industrie. Un statut du personnel attractif, gratifiant, fidélisant, sécurisant.

Il serait intéressant de réfléchir désormais, à l'expression de nos revendications sous l'éclairage d'une politique de sécurité sociale universelle. Repenser les modes d'administration des organismes publics (dont l'AFPA) et leur financement. Dans l'esprit du programme du CNR, une administration par les travailleurs eux-mêmes, et un financement par cotisations sociales.



RAPPORT D'ACTIVITÉ

CONTRIBUTION DU BNR

★★

Le Bureau National des Retraités, composé des 10 membres élus au 32ème Congrès en juin 2022, s'est réuni à 12 reprises au cours du mandat, conformément aux statuts de notre Syndicat, avec un taux de participation de 70%.

Chaque réunion a fait l'objet d'un compte rendu diffusé aux syndiqués retraités et publié sur le site CGT-AFPA.

La 1ère réunion a permis de définir ses axes de travail :

- implanter et animer les sections régionales de retraités,
- développer une collaboration actifs/retraités pour favoriser la continuité syndicale et bâtir un cahier revendicatif commun,
- entretenir et renforcer la communication avec les syndiqués retraités ...

1) Les sections syndicales régionales de retraités ont été mises en place progressivement au cours du mandat : 9 existent aujourd'hui avec une activité variable selon les régions et traduite notamment dans 5 numéros de l'Afpaïenne. Cet objectif nécessite d'être poursuivi avec ténacité dans le contexte actuel.

2) La collaboration actifs/retraités constitue un chantier important qui avance peu : la continuité syndicale est de la responsabilité de tout le Syndicat. Or, elle n'est toujours pas comprise ni appliquée. Peu de régions l'ont organisée de façon systématique. Les pertes de syndiqués au moment du passage à la retraite sont importants (voir l'appel de la FERC dans l'Afpaïenne n°16).

Quant à la coopération syndicale régionale pour élaborer des revendications communes et partagées, elle est faible voire inexistante dans certains lieux où les bureaux régionaux se réunissent sans le représentant des retraités de la région.

Et de nous poser cette question : les syndiqués retraités n'existeraient-ils que pour leur impact financier et juste à l'aube de chaque Congrès pour la révision des statuts du Syndicat à leur désavantage ?

3) La communication a été une préoccupation permanente du BNR pour entretenir le lien avec et entre les syndiqués : il a renouvelé l'abonnement à Vie Nouvelle, publication confédérale de l'UCR, et au Lien, périodique de la FERC.

Il a poursuivi la rédaction et la diffusion postale de l'Afpaïenne qui a fêté ses 10 ans d'existence cette année : les 7 numéros parus au cours du mandat ont traité des préoccupations du monde du travail et des salariés de l'AFPA, des revendications des retraités et de leurs actions dans les territoires, à travers l'écho des régions. Il a enfin assuré le transfert des informations syndicales à tous les syndiqués.

Le Bureau National des Retraités s'est fortement investi sur la situation des travailleurs en activité et en retraite, et s'est mobilisé pour porter leurs revendications :

- la nécessité d'un service public de la formation professionnelle (Afpaïenne n°22) et la défense de l'AFPA comme organisme prépondérant de ce dispositif,
- le maintien du pouvoir d'achat, avec l'augmentation des salaires et des pensions,
- la lutte pour l'égalité professionnelle et le refus des discriminations,
- une protection sociale basée sur une Sécurité Sociale renforcée, avec l'arrêt des exonérations de cotisations sociales et son administration reconquise par des représentants salariés élus,
- l'implication des retraités dans les manifestations, particulièrement toutes celles en 2023 contre la réforme des retraites,
- le combat pour la défense de l'environnement et de la paix dans le monde,
- la mobilisation contre les idées nauséabondes de l'extrême-droite ...

Le Bureau National des Retraités a soutenu les camarades retraités investis dans l'interpro et les organismes paritaires, notamment dans les CREFOP, les CARIF-OREF, l'IHS ou dans les UD en tant que conseillers aux salariés. Il a contribué aux travaux de l'UFR, grâce à la participation active d'**Annick Bourrasseau**, ainsi qu'à l'amélioration du contrat de couverture maladie avec la Mutuale.

Une dernière mise à jour du COGITIEL a été effectuée pour mieux identifier les cotisants.

A fin 2024, nous comptons 119 adhérents retraités (101 voix retraités au dernier Congrès).

MERCI AUX « 2 PAPIS » DE L'AFPAÏENNE

Maurice et Yves aspirent aujourd'hui à vivre pleinement leur retraite, et leur militantisme ne faiblira pas ! Au nom du bureau, nous tenons à les remercier pour avoir donné durant tant d'années leur énergie, leur temps et leur cœur à la CGT. Grâce à leur engagement, à leurs convictions, ils ont su faire vivre les valeurs de la solidarité, de la justice et de la dignité qui font la force de notre syndicat. Ils resteront pour nous des références et des piliers de notre mouvement syndical. Ils ont créé et fait vivre l'AFPAÏENNE, ce bulletin d'information des retraités que nous avons l'honneur de reprendre.

Maurice BUISSON, Ingénieur de formation, Secrétaire National de l'UGICT et Secrétaire National du syndicat

Yves BECHARD, formateur en comptabilité, Secrétaire National de l'UGICT et Secrétaire Général National du Syndicat

Hommage à Yves BECHART

Sur l'air de la chanson « **sans la nommer** » de Georges MOUSTAKI

Je voudrais, sans le nommer
Vous parlez de lui
Comme d'un militant
D'un fidèle
D'un homme engagé
Qui se réveille
A des lendemains qui chantent
Sous le soleil

C'est lui que l'on respecte
Que l'on suit, que l'on admire
C'est lui qui se soulève
Qui rugit et se met en grève
C'est lui qui dans sa modestie
Ne parle jamais de ses engagements
C'est lui qui pendant des années
Nous a menés comme secrétaire général

Merci à lui, chapeau à lui
Bravo à lui, à bientôt l'AMI

SYNDICAT CGT DE L'AFPA
Bureau national des retraités

*Tour Cityscope
3 rue Franklin*

93108 Montreuil cedex

courriel : cgtafpa.national@gmail.com

Hommage à Maurice BUISSON

Sur l'air de la chanson « **camarade** » de Jean Ferrat

C'est un joli nom camarade, c'est un joli nom
qui te va si bien
Qui marie révolte et propositions à toutes nos
réunions
Pendant des années camarade, pendant des
années tu dis
Avec tes seuls mots comme aubade, tes avis
s'épanouissaient
Camarade, camarade

C'est un nom terrible camarade, c'est un nom
terrible à porter
Quand la nuit s'obscurcit et que tu refuses de
frémir
Que voudrais tu faire camarade, que voudrais-tu
faire ici
Pour que les mots PAIX et FRATERNITE
deviennent une réalité
Camarade, camarade

C'est un joli nom camarade, c'est un joli nom
que tu portes si bien,
Dans nos cœurs battent la chamade, pour suivre
ton chemin
Se marient grèves et barricades aux jolis mois
de MAI

UN CONGRES EN DEMI-TEINTE POUR LES RETRAITES CGT AFPA

33ème congrès de la CGT AFPA du 6 au 10 octobre 2025 à Dives-sur-mer

Les échanges entre congressistes étaient nombreux et l'ambiance était à l'inquiétude sur le devenir de l'AFPA.

En effet les coups ont été désastreux cette année avec des Appels d'Offres mortifères pour l'AFPA dans certaines Régions (Hauts de France par exemple).

Mais depuis le constat est fait que l'Etat ne cherche pas à nous fournir plus d'activité de formation alors que les besoins explosent en reconversions professionnelles, en ré-industrialisation ou pour répondre à l'évolution écologique et sociale, puisque dans le budget PLF 2026 les emplois prévus à l'AFPA sont encore en baisse (passant de 5300 à 4800 ETP).

Le futur COP tant attendu risque fort de malheureusement suivre cette tendance.

Bref, un congrès où le constat est à la dégradation des centres AFPA, de l'état d'abandon pour certains ateliers et locaux, des conditions de travail se dégradant avec des polyvalences sur les lieux de travail voire des changements d'emplois imposés et non accompagnés.

Avec le travail syndical réalisé par les congressistes sur le texte **Avenir de l'AFPA**, quelques pistes de réflexion ont été avancées car nous croyons tous à la qualité de notre institution, à l'apport irremplaçable de notre institution auprès des demandeurs d'emploi ou salariés, dans leur recherche de formations qui leur permettront de monter en compétences ou de changer d'emploi.

Les témoignages de nos anciens stagiaires ne peuvent être qu'une preuve de notre utilité sociale.

Ne plus couvrir l'ensemble du territoire, dégrader nos formations en réduisant leur durée, ne proposer qu'à la marge des formations diplômantes, tout cela ne peut que nuire à notre image.

La situation est alarmante et évidemment, la mobilisation des salariés sera nécessaire et fondamentale. Ce point a été porté fortement dans le deuxième texte traitant de **la Vie Syndicale**. Le texte initial a été largement complété en prenant en compte les amendements proposés par les sections syndicales régionales. Le poids de la CGT dans les négociations, dans l'intersyndicale et dans la confédération est capital pour changer la direction dans laquelle veut nous entraîner le gouvernement. Pour cela, nous devons nous renforcer, cela va de soi!!!

Quant aux modifications de nos **Statuts** que nous proposait la Commission Exécutive, notre analyse est plus réservée. En effet, leur objectif était de supprimer la notion de section syndicale régionale pour les retraités CGT AFPA. Ils considèrent que leurs créations ne respectent pas les obligations syndicales. Il nous est demandé de passer, au préalable, par un accord de la section régionale, exprimé par un vote majoritaire en AG. Ensuite, après la création de cette section régionale des retraités lors de la première AG, (et une fois par an ensuite), qu'un vote soit réalisé pour nommer un secrétaire et un trésorier, et qu'un PV adressé au Syndicat Régional et au Syndicat National officialise les décisions prises.

Nous avons défendu en Commission des Statuts, mais aussi dans les débats, qu'il était hors de question de faire disparaître la notion de section syndicale pour les retraités.

Devant notre détermination, le Bureau du Congrès a décidé de mettre en place une Commission Nationale afin de débattre du rôle des retraités dans le syndicat.

En attendant, les statuts restent inchangés, et les sections syndicales de retraités demeurent.

PALESTINE, NE DETOURNONS PAS LE REGARD

Le territoire de Gaza subit depuis deux ans une guerre sans merci qui a causé plus de 65 000 morts et 165 000 blessés. Cette guerre menée par le gouvernement israélien se traduit par des bombardements indiscriminés, des déplacements forcés des populations, l'obstruction aux efforts d'aides des agences de l'ONU et des ONG, des attaques contre les établissements médicaux et humanitaires, et l'assassinat ciblé de plus de 200 journalistes.

Cette offensive meurtrière a entraîné une dévastation généralisée, et une famine organisée à l'encontre d'une population déjà épuisée et qui a tout perdu.

En Cisjordanie, la population est assiégée, déplacée de force, victime d'actes de violence de la part des colons et de l'armée israélienne, et l'expansion des colonies se poursuit sans relâche : c'est un nettoyage ethnique qui est en cours. La Cour Pénale Internationale (CPI) et l'ONU ont qualifié ces actes : ils constituent un génocide contre les Palestiniens de Gaza.

L'armée israélienne a envahi et détruit le sud du Liban et une partie de la ville de Beyrouth ; elle a bombardé le Yémen, elle a bombardé l'Iran, elle a bombardé la Syrie, elle a bombardé le Qatar. Tout cela au mépris du droit international et des résolutions de l'ONU. Et avec le risque de déstabilisation de toute la région et des menaces pour la paix dans le monde.

Mais que recherche vraiment le gouvernement israélien ?

Face à la gravité d'une situation humainement insupportable, la CGT AFPA, réunie en Congrès du 6 au 10 octobre 2025, et attachée aux valeurs de paix et d'amitié entre les peuples, exige :

- Un cessez-le-feu immédiat et durable et le retrait des troupes terrestres israéliennes de la bande de Gaza.
- La libération des otages Israéliens et de tous les prisonniers politiques Palestiniens
- L'acheminement urgent et sans condition de l'aide humanitaire.
- L'arrêt par la France de toute coopération militaire et de toute livraison d'armes à Israël.
- L'engagement par la France de sanctions diplomatiques et commerciales contre Israël.
- La suspension de l'Accord d'Association entre l'Union européenne et Israël.
- La fin de l'occupation par Israël de Gaza et de la Cisjordanie et le droit à l'autodétermination du peuple palestinien pour une solution politique débouchant sur une paix durable.

Nous appelons tous les salarié-es de l'AFPA à se mobiliser et à participer aux initiatives organisées sur les territoires comme au niveau national.



REDRESSEMENT....

OU DEMOLITION ?

Depuis plusieurs années, l'AFPA (Agence nationale pour la formation professionnelle des adultes) subit des plans de « redressement » qui se traduisent surtout par des suppressions d'emplois et des fermetures de sites. Le plan de 2019, imposé par les Ministères du Travail et du Budget, a supprimé plus de 1 200 postes et affaibli l'Agence. Bien que le Conseil d'État ait annulé ce plan en 2023, la politique de réduction se poursuit.

L'AFPA se trouve aujourd'hui sans orientation claire : son Contrat d'Objectifs et de Performance (COP) est arrivé à échéance fin 2023, et aucun nouveau n'a été signé. Le futur COP (2026–2029) s'annonce très contraignant, prévoyant le non-remplacement de 1 500 départs à la retraite, la vente de biens immobiliers et la suppression progressive de la subvention d'équilibre de l'État.

Pour la CGT-AFPA, cette stratégie traduit un désengagement de l'État et menace l'existence même de l'AFPA comme service public de la formation professionnelle.

Le syndicat appelle à un changement de cap : il demande un Contrat d'Objectifs et de Moyens, avec un financement pérenne garantissant la mission d'intérêt général de l'Agence.

IN MEMORIAM

Le Bureau National des Retraités se souvient des camarades qui nous ont quittés pendant ce mandat :

- **Jean Pierre PARANTHOINE**, Directeur de centre en Centre-Val-de-Loire,
- **Pierre BREGOU**, ancien Secrétaire Général du Syndicat CGT-AFPA,
- **Pierre POYDESSUS**, formateur en Nouvelle-Aquitaine,
- **Bernard MEIGNAN**, ingénieur de formation au Siège,
- **Antoine MARTIN**, formateur soudage en Occitanie
- **Bernard MAURIN**, Délégué Syndical Régional en Poitou-Charentes,
- **Antonio CAMPO**, ingénieur de formation en Rhône-Alpes,
- **Véronique DROUIN**, psychologue en Centre-Val-de-Loire,
- **Gilbert LEGROS**, militant régional en Hauts-de-France,
- **Roger LARGE**, ingénieur de formation en Rhône-Alpes,
- **Annie GROLLEAU-SIBOT**, retraitée du CROP en Pays-de-Loire,
- **Jean Louis SZAFRANSKI**, ingénieur de formation en Rhône-Alpes.
- **Michèle DOUVILLE**, technicienne de gestion

Le Bureau National des Retraités est profondément solidaire de celles et ceux qui luttent contre la maladie, notamment **André FACQUE**, **Rosemonde** et **René WOJCIEKHOWSKI**, des militants de longue date qui sont inscrits dans l'histoire de notre Syndicat.

ELLE VIT DANS NOS MÉMOIRES

Il est difficile de trouver les mots justes pour parler de Michèle. Elle a tellement compté pour tant de monde : sa famille, ses amis, ses camarades syndicalistes, l'AFPA, le syndicat CGT, le Bureau National des Retraités, La FERC, l'UFR, et pour moi....profondément

Aujourd'hui, nous nous rassemblons avec une immense tristesse, mais aussi avec une profonde gratitude, pour rendre hommage à Michèle, une femme d'une force, d'un courage et d'une générosité rares.

Son engagement syndical n'était pas qu'un rôle, c'était une vocation, une façon d'être ; Pendant plus de 30 ans, Michèle s'est investie corps et âme, avec un sens aigu de la justice et une conviction inébranlable que chaque personne mérite d'être respectée, écoutée et défendue.

Elle n'a jamais compté son temps, ni ménagé ses efforts. Combien de fois, je l'ai vue prendre du temps pour écouter, conseiller, soutenir, même quand elle était fatiguée. Michèle avait ce don rare, celui de faire passer les autres avant elle, sans jamais se plaindre. Elle savait vraiment écouter avec son cœur.

Elle a aidé tellement de personnes, et toujours avec humilité, sans chercher la reconnaissance ni les honneurs

Michèle savait trouver les mots justes, ceux qui réconfortent, ceux qui donnent la force de continuer à se battre. Elle croyait profondément en la solidarité, pas comme une idée abstraite, mais comme une manière de vivre, une main tendue au quotidien.

Grâce à elle, des dizaines de personnes ont repris confiance, dignité et espoir. Son engagement a laissé une empreinte durable dans nos vies et dans nos cœurs.



Mais au-delà de la militante, il y avait la femme : humaine, chaleureuse, conviviale, généreuse mais aussi râleuse et qui ne se laissait jamais démonter.

Michèle avait cette lumière dans le regard, cette capacité à rassembler, à apaiser, à inspirer. Avec elle, on se sentait comprise et en confiance.

Aujourd'hui, son absence laisse un grand vide. Mais quand je pense à elle, je me dis que sa lumière n'est pas éteinte. Elle continue de briller à travers tout ce qu'elle a semé : dans nos combats, dans nos gestes, dans la façon dont nous essayons à notre tour d'aider les autres comme elle savait si bien le faire.

Merci Michèle pour tout ce que tu as été.

Annick Bourrasseau
Secrétaire Nationale des Retraités